

Inond/CTIONS n° 2 Septembre 2014

Outil de prévention

La vigilance « vagues – submersion »

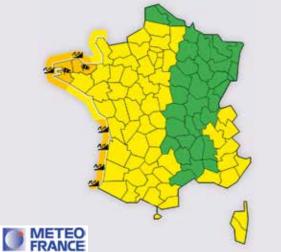
LOCus

La tempête Xynthia a mis en évidence la nécessité de renforcer le dispositif de vigilance lié aux submersions marines.

COULEURS ET PICTOGRAMMES

>> En octobre 2011, a donc été mise en place la vigilance « vagues-submersion » de Météo-France, en partenariat avec le Service Hydrographique et Océanographique de la Marine pour mieux anticiper ces phénomènes et améliorer la protection des populations. Cet outil fonctionne en appliquant des prévisions atmosphériques et d'état de la mer sur des observations en temps réel en mer et à la côte.

Lorsqu'un département est placé en vigilance vaguessubmersion, une **bande littorale de couleur** jaune, orange ou rouge est matérialisée. En cas de vigilance orange ou rouge, le pictogramme de l'aléa vagues-submersion est affiché sur la bande littorale.



www.vigilance.meteofrance.com

UNE AMÉLIORATION CONTINUE

>> De nombreux paramètres d'aléa entrent en compte dans le processus de submersion qu'ils soient statiques (cote marine, surcote provoquée par les conditions climatiques) ou dynamiques (conditions de houle, conditions de vent, forme de la marée), ce qui rend l'exercice de prévision complexe. Toutefois, la **qualité des simulations progresse**, s'appuyant sur les retours d'expérience et les avancées techniques. Le développement de modèles océanographiques côtiers précis permettra d'améliorer encore cette vigilance.

Contacts

La lettre « Inond'actions Charente & Estuaire » est publiée par :



EPTB Charente

2 place Saint-Pierre • 17100 SAINTES Téléphone : 05 46 74 00 02 • Fax : 05 46 74 00 20 Courriel: eptb-charente@fleuve-charente.net

Directive Inondation

Cap sur les prochains PAPI

DES TERRITOIRES PRIORITAIRES

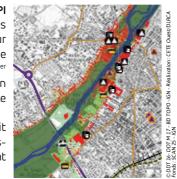
>> En France, 122 Territoires à Risque Important d'inondation (TRI) ont été identifiés selon la Directive Inondation. Deux concernent le bassin de la Charente : l'un sur le fleuve entre Angoulême et Saintes et l'autre sur le littoral, intégrant l'estuaire de la Charente. L'action de prévention des inondations devra donc se poursuivre en faveur de ces zones après l'achèvement du PAPI actuel (prévu en 2016).

PAPI. SUITE

>> De nouveaux programmes d'actions PAPI prendront le relais, adossés à des stratégies de gestion des risques d'inondation. Pour épauler ces dernières, des cartes de risque ont été diffusées par l'Etat au cours du 1er semestre 2014, présentant l'inondation « fréquente », l'inondation « moyenne » (celle des PPRN) et l'inondation « extrême ».

L'Institution du Fleuve Charente devrait porter la stratégie d'actions sur le TRI Saintes-Cognac-Angoulême, en co-pilotage avec l'Etat et en partenariat avec les acteurs locaux.

A suivre...



Gestion intégrée de l'eau

La crue, un fonctionnement nécessaire

Le respect des cycles de crue est une des composantes de la gestion intégrée

>> La crue est une augmentation importante du débit d'un cours d'eau résultant d'un évènement météorologique et pouvant se traduire par des débordements temporaires. C'est un fonctionnement naturel qui assure l'équilibre de la rivière et des milieux associés : la crue dessine son lit, évacue les débris, fertilise les sols, maintient la biodiversité et recharge les nappes.

Le débordement devient un risque lorsque son intensité est telle qu'il atteint des zones vulnérables, composées d'habitations, d'entreprises, d'infrastructures... installées dans le lit majeur! Gérer l'inondation consiste alors à en minimiser les conséquences négatives sans pour autant remettre en cause le caractère fonctionnel des crues.

Vivre avec les crues et gérer le risque d'inondation, tout un programme !



Pour en savoir plus :

· Contact : Stéphane Lemesle, chef de projet « prévention des inondations »

• Internet : www.fleuve-charente.net



Avec la participation financière de



Édito **Didier LOUIS**

Président de l'Institution interdépartementale du fleuve Charente (EPTB Charente)

La convention-cadre du PAPI Charente & Estuaire, signée il y a un peu plus d'un an, a permis d'engager localement de nouvelles actions de prévention des inondations.

L'hiver a été particulièrement agité avec le passage de nombreuses tempêtes. Les alertes orange de viailance « vaques-submersion » se sont succédées sur le littoral, le fleuve Charente est resté en crue plusieurs semaines, mais le bassin versant de la Charente a globalement été épargné. Tel ne fut pas le cas de la Bretagne, lourdement touchée durant l'hiver!

Les partenaires du PAPI Charente & Estuaire se mobilisent pour faire avancer les projets, aussi bien sur les problématiques de submersion marine que d'inondations fluviales.

Voici un rapide tour d'horizon de quelques-unes de ces actions.

Sommaire



- Le PAPI Charente & Estuaire
- · Participations prévues
- Le point sur quelques actions



- La vigilance « vagues-submersion »
- Cap sur les prochains PAPI
- · La crue, un fonctionnement nécessaire

Actualités

La lettre d'info du PAPI Programme d'Actions de Prévention

des Inondations

A Port-des-Barques, c'est parti!



Charente & Estuaire

RENFORCEMENT DES DIGUES: UNE PREMIÈRE TRANCHE RÉALISÉE

>> Comme annoncé dans le précédent numéro de Inond'Actions Charente & Estuaire, les premiers « coups de pelle » ont résonné en septembre 2013 le long de l'avenue de l'Ile Madame, pour faire face aux risques de submersion marine. Un talus en enrochements calcaires a été adossé contre le mur de soutènement de la route comme protection contre la houle. Le parapet a été rehaussé à la cote de 5,40 m NGF permettant de limiter à des valeurs acceptables les débits de franchissement par paquets de mer, pour une tempête de type « Xynthia ». Le dispositif conçu reste évolutif, dans un contexte de changement climatique. Cette première tranche de travaux s'est chiffrée à 536 000 € HT.

LA SUITE DES AMÉNAGEMENTS **D'ICI 2015**

Il ne s'agissait que d'une première étape puisque le renforcement du dispositif de protection va se poursuivre ensuite par une **rehausse de la dique** en Charente et de la dique des Fontaines puis se terminer par la création d'une contre-dique permettant de fermer le système et d'éviter le contournement de l'eau par l'intérieur de l'estuaire. Pour maintenir les accès à la mer (place des Blaqueurs, cale de mise à l'eau du port), des dispositifs de batardeaux amovibles sont prévus. Ces travaux successifs devraient être réalisés en 2015

Maître d'ouvrage : Département de la Charente-Maritime

Financeurs: Etat 40%, Région 20 %, Département 20 %, Commune de Port-des-Barques 20 %

La Boutonne se rappelle 1982

>> Le 8 décembre dernier, le SYMBO (Syndicat Mixte de la Boutonne) a organisé une journée mémoire sur les inondations historiques de la Boutonne, à l'attention des élus et de la population. L'objectif : informer et sensibiliser sur un risque latent. Des photographies et vidéos de la crue de décembre 1982 ont défilé durant les témoignages des élus et des services de secours : « Autrefois, les gens vivaient avec l'aléa. Aujourd'hui, on ne le supporte plus. »



« Peu importe l'aménagement que l'on pourra faire sur le bassin, il y aura toujours un risque d'inondation.»

Des bornes interactives pour l'exposition de l'EPTB Charente

>> Depuis janvier 2014, de nouveaux outils conçus par l'EPTB Charente accompagnent l'exposition



itinérante « 1982 : la crue du siècle ». Une **borne** tactile permet au visiteur de participer à un mini-quizz illustré sur l'évolution du territoire et de naviguer sur la carte du bassin versant pour visualiser des clichés d'inondations. Une **borne audio** est dédiée à l'écoute de quelques témoignages sur la crue de 1982.

N'hésitez pas à **réserver cette exposition auprès** de l'EPTB Charente (et communiquez-nous vos photographies d'inondations pour alimenter cette exposition).

INOND'ACTIONS Charente & Estuaire

PAPI Charente & Estuaire: un programme, des actions, un suivi...



LE PAPI CHARENTE & ESTUAIRE

Le bassin versant de la Charente

Bassin versant : territoire à l'intérieur duquel toutes les eaux de surface s'écoulent vers un même exutoire (embouchure d'un fleuve, confluence...).



Le PAPI, c'est quoi?

C'est un **Programme d'Actions de Prévention des Inondations**, constitué par les acteurs du territoire à l'échelle du bassin de risque. Il permet d'organiser les opérations en toute cohérence pour une gestion intégrée des risques d'inondation et de submersion et de bénéficier de co-financements. Le PAPI intervient sur les sept axes suivants :

- Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque
- Surveillance, prévision
- Alerte et gestion de crise
- Prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme • Gestion des ouvrages
- Réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens
- des écoulements

Ralentissement

Le point sur QUELQUES ACTIONS du Programme d'Actions de Prévention des Inondations

Actions MARITIMES



Réduction de vulnérabilité

DIAGNOSTICS INDIVIDUALISÉS À ROCHEFORT

>> Entre mai et août 2014, la ville de Rochefort a proposé dans les zones exposées au risque de submersion marine un diagnostic de vulnérabilité gratuit et personnalisé. De nombreux bâtiments, essentiellement des habitations mais aussi des locaux professionnels et des infrastructures publiques, ont pu en bénéficier. L'opération consistait à évaluer les principaux éléments vulnérables du bâtiment en cas de submersion et à proposer des

recommandations pour réduire la vulnérabilité.

Pour cela, un examen visuel des différentes pièces (revêtements, menuiseries, emplacement du réseau électrique...) et des relevés altimétriques ont été pratiqués par un professionnel, en présence de l'occupant.



Le diagnostic a été complété par le témoignage de ce dernier sur les évènements vécus. Le rapport synthétique correspondant sera remis au propriétaire durant l'automne.

Le niveau de référence qui a servi à établir ces analyses est un niveau « Xynthia supérieur », déterminé par le Plan de Prévention des Risques Naturels de submersion marine.

() Conscience du risque

POSE DE REPÈRES XYNTHIA

>> La Communauté d'Agglomération Rochefort Océan prévoit d'installer des repères de submersion marine d'ici la fin de l'année 2014 dans une dizaine de communes situées le long de l'estuaire de la Charente.

En collaboration avec les municipalités concernées, une quarantaine de repères de ce type seront scellés à hauteur des niveaux atteints par les eaux lors de la tempête Xynthia de février 2010.

> C'est en conservant la mémoire du risque pour les années futures que l'on pourra collectivement renforcer la prévention des inondations.

Au prochain numéro:

O Un schéma d'aménagements de protection dans l'estuaire de la Charente en cours d'étude...

Actions FLUVIALES



Urbanisme et inondation

APPROBATION DE PLANS DE PRÉVENTION DES RISQUES

>> Les Plans de Prévention des Risques Naturels d'inondation (PPRNi) de la Charente aval ont été approuvés par la Préfecture de la Charente-Maritime le 5 août 2013.

L'objectif étant de ne pas accroître la population exposée, leurs règlements prévoient des conditions d'aménagement fixées selon un zonage cartographique du risque d'inondation. Tout nouveau projet (construction, agrandissement, rénovation...) est donc soumis à des règles qui peuvent lui imposer des conditions particulières voire une interdiction en fonction du niveau de risque de la parcelle.

L'inondation qui sert de référence est la plus forte connue et documentée, c'est-à-dire celle de décembre 1982, ajustée pour tenir compte de l'évolution du territoire depuis cette date.



Communes concernées :

Bords, Bussac-sur-Charente, Champdolent, Crazannes, Fontcouverte, Geau, Le Mung, Portd'Envaux, Romégoux, Saint-Vaize, Taillebourg et La Vallée

Prévisions des inondations

LA BOUTONNE AMONT **DANS « VIGICRUES »**

>> Depuis novembre 2013, le tronçon de la Boutonne amont compris entre Dampierresur-Boutonne et Saint-Jean d'Angély a été intégré dans la carte de prévision du dispositif « vigicrues » : www.vigicrues.gouv.fr

Jusqu'alors, les informations sur ce secteur n'étaient consultables qu'au niveau du bulletin d'information du tronçon aval. Désormais, les prévisions sont directement visualisables sur la carte et affectées d'un code couleur (vert, jaune, orange, rouge) traduisant l'intensité prévue du risque de crue.

En cliquant sur une station du tronçon, on accède à l'évolution en « temps réel » du niveau



Au prochain numéro:

Les perspectives du projet de dévasement de la Charente dans le secteur de Saint-Savinien...

et/ou du débit d'eau.

PARTICIPATIONS PREVUES

3,57 M €

Commune de Port-des-Barques 0.91 M €

Ville de Rochefort

Département de la Charente-Maritime

 Communauté d'Agglomération Rochefort Océan

0.43 M €

 Région Poitou-Charentes 0,97 M €

EPTB Charente

 Saintes, SIBA, SYMBO, CDC Vals de Saintonge, CDC Charente-Arnoult Cœur de Saintonge

Actions GÉNÉRALES



Gestion de crise

LE PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

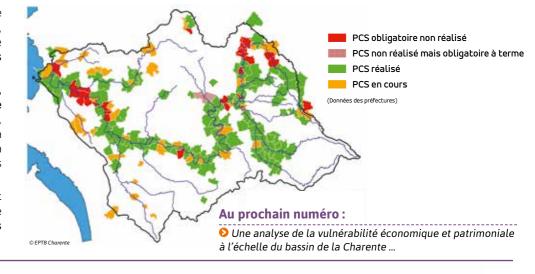
La loi de modernisation de la sécurité civile d'août 2004 a créé un outil nécessaire pour le maire dans son rôle de **gestionnaire local des** évènements de sécurité civile : il s'agit du Plan Communal de Sauvegarde (PCS).

Il est rendu obligatoire dans les communes comprises dans le champ d'un Plan de Prévention des Risques (PPR) ou d'un Plan Particulier d'Intervention (PPI).

Le PCS permet à la collectivité de faire face à des situations très diverses (inondations, épidémies, canicules...) en mettant en œuvre de façon organisée et rapide les moyens humains et techniques disponibles.

Il détermine les mesures pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population (hébergement, ravitaillement, remise en état, accompagnement...) avant la crise, pendant la crise et en phase de retour à la normale. C'est un outil clé pour le Maire... et ses

Vous trouverez ci-contre une carte présentant l'état de réalisation des PCS (bilan daté de décembre 2013). 19 % des PCS obligatoires restent à engager sur le bassin.



Au prochain numéro : Les chiffres de réalisation du PAPI

























